



Les Brèves

de Vétheuil

Numéro 50

Décembre 2005

Le Mot du Maire

A l'occasion de la nouvelle année, le conseil municipal et moi-même présentons nos meilleurs vœux à tous les Vétheuillais et à leur famille. Que 2006 vous apporte bonheur et réussite dans l'accomplissement de vos projets.

Et pour notre commune, souhaitons également réussite dans la réalisation de ses projets. Alors que 2005 se termine avec la reconstruction des tennis, souhaitons que 2006 commence par la très attendue restauration des escaliers de l'église.

Par ailleurs, les projets ou études initiés en 2005 dans le domaine de l'eau devraient se poursuivre, en 2006, tant dans le traitement de la qualité de l'eau potable que dans celui des eaux usées.

Que 2006 favorise également les projets de notre toute jeune communauté de communes (voir page 4) et elle n'en manque pas, particulièrement pour ce qui concerne la petite enfance et le périscolaire.

Mais j'aurai l'occasion de revenir (brièvement) sur ces sujets à l'occasion de la **cérémonie des vœux qui se tiendra le samedi 21 janvier 2006 à 16h30 au foyer rural**, cérémonie à laquelle vous êtes tous cordialement invités.

D.H.P.

Un petit article pour combler un « vide »

Nous ne verrons plus déambuler dans les rues de notre village le petit garçon et son grand copain. Le petit garçon s'en est allé, le vieux monsieur nous a quittés.

Nous ne verrons plus, en plein milieu de la grand'rue, le petit garçon assis dans une brouette, poussé par son vieux copain, tous deux ignorant les voitures qui attendent et les passants amusés.

Nous ne verrons plus, non plus, le tout petit bonhomme juché sur les épaules de son grand vieux copain. Ils allaient jouer rue de l'Orme. On entendait alors les cris et les rires du petit caché dans les embrasures des portes pour « surprendre » et « faire peur » au grand Robert tendrement étonné par cette apparition soudaine. Il sermonnait alors de sa grosse voix callée.

Nous ne verrons plus le vieil homme et l'enfant, heureux de marcher ensemble la main dans la main, heureux d'échanger, heureux de vivre à deux pour le meilleur, malgré le pire.

A nous d'en tirer la leçon.
Une belle image s'en est allée.
A-Dieu l'ami.

J.R.-G.

Des rendez-vous réussis

Téléthon

Les 2 et 3 décembre, à l'occasion du Téléthon, 50 bénévoles étaient mobilisés pour rassembler des fonds pour l'AFM. 1800 € ont été ainsi réunis. Merci aux donateurs et merci aux organisatrices MB Vieillard et Isabelle Lépicier.

servi par l'équipe de Florilège, animée par Vincent Voyer, le nouveau commerçant installé à Vétheuil depuis le mois d'août. Cette petite fête lui a permis, une nouvelle fois, de faire apprécier son talent de traiteur.

Repas des seniors

Pour le traditionnel repas de Noël, le C.C.A.S a accueilli 80 personnes au Foyer rural le 7 décembre dernier. Ambiance détendue et conviviale autour d'un repas préparé et

Noël des enfants

Le 10 décembre, c'était au tour du Foyer rural de fêter Noël avec les enfants. Un spectacle de magie, très apprécié de tous, précédait la traditionnelle descente du père Noël de la colline.

A l'avant-dernier conseil... du 30 septembre 2005

DECISION MODIFICATIVE ET SUBVENTION

Décision modificative :

Il s'agit d'effectuer des virements de crédits entre comptes pour permettre le mandatement.

Article 6042 : + 3897 €

Article 6574 : - 3897 €

Subventions :

Il est nécessaire d'affecter les sommes correspondant aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH pour un montant de 446 € et celle allouée aux «Filous» le Centre de Loisirs de Villers-en-Arthies pour 1392 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ANNULATION DE TITRE

Il convient d'annuler certains titres qui n'ont pas été payés pour un total de 3474, 18 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

MAISON DU TOURISME – COTISATION 2005

Pour 2005, une cotisation forfaitaire de 400 € est demandée aux communes de moins de 3000 habitants alors que celle de 2004 basée sur la population s'élevait à 171,60 €.

Le Conseil municipal rejette à l'unanimité le montant de la nouvelle cotisation et demande à la Maison du Tourisme d'expliquer les avantages dont pourrait bénéficier la commune de Vétheuil au vu de cette augmentation conséquente.

CAF AVENANT AUX CONTRATS TEMPS LIBRE ET ENFANCE

Il est nécessaire d'intégrer d'une part, aux contrats temps libre et enfance l'organisation d'activités périscolaires (le relais cartable) et d'autre part au contrat temps libre le financement par subvention de l'adhésion au CLSH de Villers-en-Arthies.

Les conseillers à l'unanimité autorisent Madame le Maire à signer les avenants correspondant aux contrats .

C.I.G. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire propose aux conseillers de renouveler la convention de médecine professionnelle et préventive qui concerne tout le personnel communal. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans.

Un forfait de 305 € annuel est applicable ainsi qu'une dépense de 47,30 € par agent. La commune de Vétheuil souhaite être rattachée au centre de visites médicales de Limay.

Le conseil à l'unanimité autorise Madame le maire à signer la convention.

INTERCOMMUNALITE

Sont élus pour siéger à la communauté de communes :

Dominique HERPIN-POULENAT	déléguée titulaire
Cyril CHAMBRION	délégué titulaire
Régine ANDRIEU	déléguée suppléante
Emmanuel HELLOT	délégué suppléant

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE

Il s'agit d'un projet de création de syndicat, à l'initiative du Conseil général des Yvelines, ayant pour mission la protection, la restauration et la mise en valeur des paysages et de l'environnement des berges de la Seine et de l'Oise et notamment l'aménagement des berges, actions d'urgences liées à l'effondrement des berges (reconstruction), nettoyage du fleuve par un bateau nettoyeur, entretien de la végétation.

Le conseil à l'unanimité donne son accord sur le principe d'adhésion à ce syndicat, sous réserve de communication de données financières.

SYNDICAT DU SECTEUR SCOLAIRE DE MAGNY-EN-VEXIN

Le comité syndical du 5 avril 2005 a demandé la dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Magny-en-Vexin à compter du 31/12/2005,

L'assemblée à l'unanimité après avoir délibéré,

Le conseil demande à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, la dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Magny-en-Vexin.

INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Suite à la demande de Monsieur Jean-Marc Guyan concernant l'inscription sur le monument aux morts d'un membre de sa famille : Alphonse, Auguste Guyan non inscrit à l'époque de la guerre de 1914-1918, alors que les noms de ses frères Achille et Fiacre apparaissent sur le monument, après recherche et consultation de l'ONAC, Mme le Maire propose l'inscription d'Alphonse Guyan.

Le devis demandé s'élève à 180 €.

Le conseil à l'unanimité accepte cette demande .

Par ailleurs, le P.N.R. et le cabinet Lablaude seront consultés afin de trouver une protection adéquate autour du monument aux morts.

EMPRUNT TENNIS

Le plan de financement est exposé ainsi que la participation du club de Tennis. Le club participerait au remboursement de l'emprunt à hauteur de 635 € /an sur 15 ans, le loyer étant fixé à 365 € / an soit un total de 1000 €/an.

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents afférents au prêt.

A l'avant-dernier conseil... du 30 septembre 2005

DEMATERIALIZATION DES ACTES

Vétheuil a participé à l'expérimentation de la dématérialisation des actes en réalisant plusieurs tests. La préfecture demande que soit signée une convention avec ses services afin de procéder maintenant aux traitements réels de ces transferts électroniques.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture .

ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER—ZPPAUP

Suite au constat fait par la commission urbanisme et les conseillers, il est proposé une mise à l'étude d'une ZPPAUP sur Vétheuil. Cette procédure d'élaboration assez longue mais néanmoins intéressante est une démarche partenariale entre l'Etat et la commune, concrétisée par un dossier comprenant un rapport de présentation avec motifs et objectifs, un document constitué de prescriptions et recommandations qui orientent les interventions au regard du contexte général ou particulier des lieux et un document délimitant la zone. L'ensemble de ces documents n'est approuvé qu'après enquête publique et il se substitue à la servitude actuelle (loi de 1913).

La commission de Z.P.P.A.U.P. est composée de : Mmes Herpin-Poulenat et Page et Messieurs Hellot, Ragueneau, Gardie.

PANNEAU DE MESSES

Le diocèse propose l'installation à ses frais d'un panneau d'entrée de village indiquant les horaires de messes.

Le Conseil municipal accepte cette demande.

COMMISSION LOGEMENTS ANCIENNE PERCEPTION

La commission composée de Mmes Rubin-Genevray et Page est chargée d'accompagner les travaux prévus.

ESCALIER DE L'EGLISE

Le dossier de subvention n'a pas encore été examiné par la DRAC. Cependant, l'appel d'offres a déjà été fait, les offres sont en cours d'examen chez l'architecte des monuments historiques pour la partie technique et chez le contrôleur financier pour la partie financière.

EPAVES

Il est signalé par des conseillers ou habitants des véhicules et/ou épaves en stationnement prolongé.

Le signalement a été fait auprès de la gendarmerie.

VOIRIE

Une réfection partielle de la sente Bellevue et du chemin aux Vaches sera faite en raison de leur mauvais état.

CIRCULATION DES ENGINS A MOTEUR DANS LES SENTIERS

Le P.N.R. a récemment organisé une réunion sur la circulation des engins à moteur sur les chemins des communes. Etaient présents, outre un grand nombre de maires du Vexin, les services de gendarmerie et une représentante du ministère de l'environnement.

Au-dernier conseil... du 21 novembre 2005

EMPRUNT TENNIS

Le sujet est à nouveau évoqué afin de choisir le crédit le plus adapté entre 3 solutions proposées.

Le conseil décide de choisir l'option permettant l'emprunt de la somme totale sur 15 ans. Les autres dispositions sont conservées.

GYMNASE DU COLLEGE DE BRAY-LU

Il est proposé par la commune de Bray-lu de participer à la construction du gymnase du collège, comme toutes les communes qui y sont rattachées. L'investissement représenterait pour Vétheuil, un coût de 2000€ par an sur 15 ans auxquels s'ajouterait un coût de fonctionnement équivalent. Sachant que celui de Vigny a été construit par le Conseil général qui assumera également son fonctionnement, la situation paraît paradoxale au conseil, qui souhaite explorer toutes les autres solutions

Dans l'état actuel, le conseil refuse donc à l'unanimité la signa-

ture de la convention avec la commune de Bray-Lu.

RESEAU NATURA 2000

La commune est consultée pour la création d'un site Natura 2000 de chiroptères plus connus sous le nom de chauve-souris. Vétheuil est l'un des sites retenus en raison de la présence d'espèces remarquables comme le grand et le petit rhinolophe, le grand murin et le vespertillon à moustaches. Un suivi régulier de ces populations est assuré par le PNR et l'association AGEMINAT depuis 2000.

Le conseil accepte l'extension du réseau Natura 2000 à ce site.

Cimetière

Tous travaux envisagés dans le cimetière doivent faire l'objet d'une autorisation préalable à demander en Mairie.

Infos diverses

Le compost, c'est top

Le compost

C'est une technique pour recycler biologiquement les déchets organiques en créant de l'engrais naturel et un amendement pour la terre :

- ❖ Jeune : 3 mois, on peut le mettre autour des arbres et des cultures
- ❖ 6 mois à un an (terreau meuble, noir) , on peut l'utiliser pour le potager, le jardin d'ornement, le rempotage.

Il permet ainsi d'alléger sa poubelle de 25 à 30 % et aide à la réduction à la source des déchets ménagers.

Quelle technique adopter ?

- ❖ Le compost en tas
- Couvrir le tas de terre de paille ou d'une bâche aérée. Après 4 à 6 semaines, retourner le tas pour l'aérer et l'hu-



midifier si besoin en période sèche.

- ❖ Le compost en silo
- Avec un silo à 2 compartiments en bois. Quand l'un est plein, on le laisse se composter et on remplit le second.

Que peut-on composter ?

- ❖ Recommandations
- Épluchures, pain émietté ou en morceaux, coquilles d'œufs, de coquillages, marc de café, thé, tonte de gazon, cendre de bois, feuilles, tailles de haies, mauvaises herbes, sciure, copeaux...

- ❖ Conseils
- Hachez, broyez, fragmentez les détritux volumineux. Alternez les couches sèches (feuilles, sciure, paille...) et les matières humides (épluchures, tonte de gazon, fumier...)

Arrosez en période sèche, mais protégez des grosses pluies et aérez de temps en temps.



Infos +

Calendrier des encombrants

Jeudi 5 janvier 2006
Jeudi 6 avril 2006
Mercredi 6 septembre 2006

RAPPEL : SORTIE DES POUBELLES

Merci de contribuer à la propreté du village, en respectant les jours et heures de dépôts des poubelles et conteneurs de tri sélectif.

- ♦ Ordures ménagères et bac vert : à partir du dimanche 17 h en période hivernale et 19 h en période estivale (pour un ramassage le lundi matin)
- ♦ Bac jaune et bac bleu : mêmes horaires le lundi soir (pour un ramassage le mardi matin).

Les poubelles et bacs doivent être rentrés au plus tard le soir du jour de la collecte (lundi et mardi).

OPAH

Plus que 6 mois pour déposer vos dossiers. En effet, l'opération prend fin le 31 juillet 2006. Si vous souhaitez des renseignements ou déposer une demande, contactez le Pact Arim 95 au 01 30 38 07 08 ou le PNR au 01 34 66 15 10 (Patrick Gautier).

Etat-Civil Juillet 05 – Déc 05

NAISSANCES

Manon BRINKAM, le 26 septembre 2005
Lou GRENIER, le 8 novembre 2005
Sacha RAMETTE, le 27 novembre 2005

MARIAGES

Béatrice BUICANGES et Jean-Pierre REMY, le 30 juillet 2005
Alexandra DELATTRE et Jacques LANDAIS, le 17 décembre 2005

DECES

Robert LANDRY, le 7 août 2005
Jean LAMARCHE, le 4 septembre 2005
Jeanne BELLISSENT, le 21 novembre 2005

*

NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN—VAL DE SEINE

Du nouveau dans notre secteur, la communauté de communes Vexin Val de Seine est née.

Après de nombreuses réunions de travail, huit communes du sud du canton, ayant un même intérêt communautaire, ont décidé de se regrouper dans un "périmètre" pertinent qui s'organise autour d'un bassin de vie commun.

Le périmètre :



Amenucourt, Chaussy, Chérence, Haute-Isle, La Roche Guyon, Vétheuil, Vienne en Arthies, Villers en Arthies

La représentativité :

Toutes les communes disposent du même nombre de voix au "conseil communautaire" ; 2 titulaires et 2 suppléants ont été élus par chaque conseil municipal des 8 communes.

Pour Vétheuil : Cyril Chambrion - Dominique Herpin-Poulenat et Régine Andrieu—Emmanuel Hellot

Le financement :

Il est dit à "fiscalité additionnelle", c'est à dire qu'une partie des revenus fiscaux des communes (une taxe d'intercommunalité indexée sur les taxes locales déjà en place) sert de base de financement à laquelle s'ajoutent des subventions de fonctionnement complémentaires de l'Etat.

Les compétences retenues :

- Aménagement de l'espace (exemples : entretien de chemins ruraux, création de réserves foncières, ...)

- Développement économique (exemples : maintien et développement du commerce local, développement touristique, ...)
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Actions en faveur de la petite enfance, du périscolaire, des seniors.

Administration :

Par décision du conseil communautaire du 19 octobre 2005, ont été élus :

- Président : Jean-Pierre Potez, (Villers en Arthies)
- Vice Président : Guy-Antoine de La Rochefoucault (La Roche Guyon) chargé de la compétence développement économique et touristique
- Vice Président : Ghislaine Lapchin (Vienne en Arthies) chargée de la compétence aménagement de l'espace
- Vice Président : Cyril Chambrion, (Vétheuil) chargé de la compétence petite enfance et périscolaire

Le secrétariat est assuré en mairie de Villers par Caroline Lyon.

PARTICIPEZ AU CONCOURS :

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine organise un concours pour un logo.

Il s'agit de créer le logo qui figurera sur tous les documents et tous les supports de communication de la Communauté.

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Communauté.

Le lauréat s'engage à céder tous ses droits sur le logo qu'il aura créé. Cette cession prévoira le droit pour la Communauté de procéder aux modifications raisonnables de l'œuvre, notamment par agrandissement, réduction, changement de couleurs et contrastes, découpage d'un élément, etc...

Il devra être transmis en format papier (inscrit dans un carré de 20 cm de côté) ou en format électronique au secrétariat de la Communauté, en Mairie de Villers en Arthies, au plus tard le 28/02/2006 à 18h00

Foyer rural

Relais cartable : Vous pouvez soutenir le Foyer Rural et le Relais Cartable en achetant le T-shirt (Blanc, toutes tailles) au prix de 10 €. Il est imprimé d'une aquarelle originale de Stéfan Petit-Halgatte (dessin ci-dessous.)

Tel : 01 34 78 21 18.



Foyer Rural: A vos Agendas 2006 !

Sam 25 février : une grande soirée cinéma, projection de plusieurs films à la suite

Sam 18 et 19 Mars : Stage AFPS et brevet de secouriste, pensez à vous inscrire

Sam 26 mars : Soirée Carnaval Tropical : dîner typique et musique « live »

Grand Cirque : une sortie à Paris est prévue au printemps pour adultes et enfants

Merc 5 avril : spectacle de théâtre au Foyer pour les moins de 5 ans

Mai : concours de peinture en extérieur...

Juin : fête de la musique et dîner en bord de Seine...

Les Ateliers Dessin/Peinture Adulte (vendredi 20h00 à 22h00)

Et Sculpture Adultes (vendredi 20h30 à 22h30) ont beaucoup de succès : Rejoignez-nous !

Location de la grande salle (en journée) ou de vaiselle pour vos baptêmes, anniversaires etc...

Pour tous renseignements : 01 34 78 21 18 Mme Petit-Halgatte

CCAS

A la date anniversaire de leurs 65 ans, toutes les personnes dont la résidence principale se situe à Vétheuil sont invitées à se faire inscrire en mairie munies d'une pièce d'identité pour bénéficier des sorties organisées par le C.C.A.S.

Par ailleurs, toutes les personnes de plus de 65 ans qui ont pu être oubliées antérieurement sont invitées à se faire également connaître en mairie.

Infos +

Haies champêtres :



Depuis son lancement en 1999, l'opération "Haies champêtres" connaît un succès croissant. Elle permet aux habitants du Parc de bénéficier des prix attractifs d'une commande groupée ainsi que d'une subvention de 15 % sur le coût d'achat des plants.

L'utilisation d'essences locales est un moyen de sauvegarde des paysages traditionnels. Assez de thuyas et de lauriers ! Place aux haies rustiques composées de charmes, buis, aubépines ou viornes, plus esthétiques et mieux adaptées au climat et aux sols du Vexin. Contact : PNR au 01 34 66 15 10

Prochaine opération mars 2006.

Foire à tout 2006

Foire à tout le dimanche 24 juin

Réunion : vendredi 31 mars à 20h30 à l'école

Parents d'élèves, venez nombreux, il s'agit d'organiser la répartition des tâches pour préparer et animer cette 18^{ème} édition de la Foire à Tout, qui permet par exemple d'emmener vos enfants en classe verte (prochain voyage en 2007).